

AFFAIRE N° 8

DEMANDE en non valeur de DEUX ORDRES de recettes

M. le MAIRE expose que Monsieur GIRAUD Marcel, employé communal, malade depuis plusieurs mois, ne peut se livrer actuellement à aucun travail. Ces deux ordres de recettes du mois d'Avril 1949 relèvent de ses journées de traitement à l'Hôpital et s'élèvent à la somme de DEUX MILLE SIX CENT QUATRE VINGT DIX Francs (2.690 F).

Vu son état de santé, je vous demande Mesdames, Messieurs d'émettre un avis favorable à l'annulation de ces deux ordres de recettes.

Adopté à la majorité.

Vu et soumis à l'approbation
Monsieur le Maire

Paris le 16 Mars 1950
P. le Secrétaire Général
Le Chef de M. Mallevaut

Approuvé
Paris le 17 Mars 1950
P. le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé B. B. Z. U.